

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 17 septembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-cinq le Dix-Sept du Mois de Septembre							
DEPARTEMENT du CANTAL	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
22	22	20						
Date de la convocation : 20 août 2025								
Date d'affichage : 20 août 2025								
Vote : Pour : 21								
Contre : 0								
Abstention : 0								
	Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Eric TUPHE, Roland VIDAL, Véronique BOREL, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Pierrick ROCHE, Alain BARRES.							
	Présents par procuration : Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Gilbert CROS donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Magali CRAUSER.							
	Absent : Béatrice THOMAS.							
	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET : Tarification du raccordement à l'eau potable de la parcelle OB 592

Monsieur le Maire informe que nous avons eu la sollicitation de Monsieur Benjamin GILBERT pour le raccordement en eau potable de son bâtiment agricole prévu sur la parcelle OB 592.

Ainsi le devis suivant est prévu pour le raccordement, conformément au règlement de l'eau et de l'assainissement, avec la facturation à prix coûtant des terrassements et la prise en charge par la régie des fournitures :

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de réception de l'AR: 22/09/2025

015-200071702-DE_065_2025-DE
A G E D I

Prestation	Quantité	Unité	P.U. HT	Montant HT
Terrassement et remblaiement pour pose de canalisation	130	ML	30.70 €	3 991.00 €
Fourniture et transport de sable	25	T	18.00 €	450.00 €
Fourniture tuyaux de 32 avec raccord et coffret compteur	130.00 €	ML	3.90 €	507.00 €
Prise en charge par le service public des fournitures appartenant au domaine public	130.00 €	ML	3.90 €	- 507.00 €
TOTAL HT				4 441.00 €
TVA 20%				888.20 €
TOTAL TTC				5 329.20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la tarification suivante pour le raccordement en eau potable de la parcelle OB 592.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHARRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025

Date de reception de l'AR: 22/09/2025

015-200071702-DE_065_2025-DE

A G E D I